



Salaire pendant congé maternité après un mi-temps congé parental

Par **magali74**, le **31/05/2010** à **11:33**

Bonjour,

j'ai toujours travaillé à plein temps dans la fonction publique hospitalière puis j'ai eu un premier enfant en 2007 et après mon congé maternité j'ai reperis mon travail à temps partiel (50%) dans le cadre d'un congé parental renouvelé.

Actuellement je suis enceinte de mon deuxième enfant et accouche début aout. Je voulais savoir si pendant mon congé maternité j'allais être payée sur la base de mon salaire à plein temps ou mi-temps actuel?

Merci pour votre réponse.

Magali